

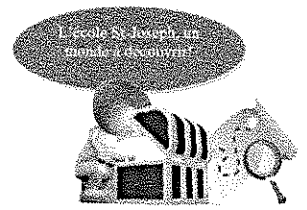


**Saint-Joseph**

13, rue de l'Église  
Mercier (Québec)  
J6R 2K8

(514) 390-8899 poste 4541

[sjosephmercier@csdjs.qc.ca](mailto:sjosephmercier@csdjs.qc.ca)



## PROCÈS VERBAL

C'est avec plaisir que vous êtes conviées à l'assemblée générale des parents de l'école St-Joseph pour élire les représentants qui siégeront au conseil d'établissement (C.É.). C'est pour chacun d'entre vous une occasion de prendre contact avec la vie scolaire de vos enfants et peut-être de vous impliquer sur l'un des comités.

**Date :** Le jeudi 22 septembre 2022

**Heure :** 19h30

**Lieu :** Service de garde

---

### Ordre du jour

1. Mot de bienvenue de la direction

Monsieur Paolucci se présente aux parents parce qu'il remplace pour quelque temps madame Pilon. Il explique que c'est pour cette raison que l'assemblée du 15 septembre a été reportée à ce soir.

2. Mot de la présidente

Madame Marie-Pier Allard se présente. Elle mentionne qu'elle était la présidente du CÉ de l'année passée. Elle remercie les parents d'être présents ce soir.

3. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19h34.

4. Vérification des présences

Monsieur Paolucci demande aux parents de signer la feuille de présence. Dix parents sont présents à l'assemblée.

5. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Nadège Gruffy d'adopter l'ordre du jour pour l'assemblée du 22 septembre 2022. Madame Jade Colpron appuie la proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 15 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ par madame Fatima Bensabah d'adopter le procès-verbal. Madame Fatima Bensabah est la seule personne qui était présente lors de l'assemblée générale du 15 septembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Explications sur la composition et les fonctions des différents comités liés à l'école :

7.1 Conseil d'établissement (CÉ)

Madame Marie-Pier Allard lit un texte qui présente la composition du CÉ. Elle donne des exemples de ce que les membres approuvent, adoptent. Elle mentionne que les rencontres ont lieu une fois par mois (10 rencontres/année). Il n'y a pas de rencontre en décembre.

7.2 Comité de parents (CP)

Madame Allard explique qu'un parent du CÉ doit être élu pour représenter l'école au comité de parents. Elle mentionne que les rencontres ont lieu au centre de services une fois par mois.

7.3 Mandat de l'organisme de participation des parents (OPP)

Madame Allard lit le libellé qui explique le mandat de l'OPP. Elle mentionne que ce sont des parents bénévoles qui s'impliquent à différents niveaux dans l'école (campagne de financement, décorations pour diverses occasions, organisation d'activités, etc.)

8. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents

8.1 Nomination d'un président d'élection

IL EST PROPOSÉ par madame Jade Colpron de se nommer présidente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Nomination d'un secrétaire d'élection

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Brunelle de se nommer secrétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 8.3 Procédure de mises en candidature au conseil d'établissement

Il est convenu que le vote sera anonyme. Chaque parent inscrira sur un bout de papier les numéros qui correspondent à leurs choix de candidats. Trois candidats seront choisis pour faire un mandat de 2 ans.

Madame Mariève Montpetit se propose pour 2 ans.

Madame Marie-Pier Allard se propose pour 2 ans.

Madame Cindy Dallaire se propose pour 2 ans.

Madame Nadège Gruffy se propose pour 2 ans.

### 8.4 Élection des parents au CÉ (3 mandats de 1 an et 3 mandats de 2 ans) 6 postes

Voici le résultat des votes :

Mesdames Marie-Pier Allard, Cindy Dallaire et Nadège Gruffy ont été élues par voix majoritaire pour faire un mandat de 2 ans.

Mesdames Mariève Montpetit, Véronique Béland et Fatima Bensabah sont élues pour faire un mandat d'un an.

Les scrutatrices sont : Mesdames Jade Colpron et Mélanie Brunelle.

### 8.5 Élection du représentant et son substitut au comité de parents

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Béland de se nommer représentante au comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ par madame Mariève Montpetit de se nommer substitut au comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 8.6 Article de la LIP 51.1 (substituts)

Deux personnes se proposent comme membres substituts.

Monsieur Philippe Sévigny

Madame Jade Colpron

## 9. Organisme de participation des parents (OPP)

Il a été voté à l'unanimité qu'il y aura un organisme de participation de parents pour l'année scolaire 2022-2023.

10. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Pier Allard de lever la séance du 22 septembre 2022 à 20h19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



---

Monsieur Osvaldo Paolucci  
Directeur par intérim



---

Madame Marie-Pier Allard  
Présidente